Trente-et-unième Année. — N° 162 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. VENDREDI 11 JUIN 1886

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 10 JUIN 1886

LE RAPPORT DES PROSCRIPTEURS

M. Camille Pelletan a donné mardi lecture à la Chambre de son rapport sur la loi d'expulsion. Puisque la commission a décidé d'exiler tous les membres des familles qui ont régné sur la France, elle a merveilleusement choisi son rapporteur. Il est bon que la proscription ait pour avocat officiel l'auteur de la *Semaine sanglante*, ce long factum écrit pour démontrer que les soldats français sont des bourreaux et leurs officiers des assassins. Puisque le nom de M. le duc d'Aumale doit se trouver sur la liste des proscrits, il est excellent que les proscripteurs fassent réclamer son exil par le fils d'Eugène Pelletan M. Camille Pelletan est donc, à tous les titres, l'homme qui convenait comme rapporteur de cette loi de violence et de haine, *the righ man in the right place*.

Une très grande partie du rapport, est, de juste, tout spécialement dirigée M. le duc d'Aumale, « ce général (il y a quelques années) par ses amis pour on ne sait quelle transition hollandaise entre la République et la monarchie », l'un des princes dont les noms ont été le plus mêlés à l'histoire des cyprèves à travers lesquelles la République s'est fondée », celui qui peut, sans être prétendant, représenter l'action la plus dangereuse peut-être d'une famille jadis royale. »

M. Pelletan consacre un bon quartde son rapport à exciter par des périphrases de ce genre la haine des députés contre l'ancien président du procès Bazaine, et à regretter que la France perde le goût et « l'habitude » des solutions nettes qui suffisaient *au bon vieux temps* ». La mort sans phrase ! solution nette de ce *bon vieux temps* que regrette l'auteur de la *Semaine sanglante* et qu'il ne désespère sans doute pas de nous rendre en commencant par amener ses collègues à voter l'expulsion sans atténuations et sans restrictions.

Le reste du raport est à peu près exclusivement consacré à expliquer que si l'on veut expulser les princes, si l'on voit dans cette expulsion une nécessité impérieuse, ce n'est pas qu'on ait à redouter pour la République « un péril actuel et imminent, » ni « un danger immédiat » ; ce n'est pas qu'on éprouve « des craintes que rien ne justifie ». Le rapporteur a beau avouer, vers la fin de son volumineux travail, que, « en présence des menées monarchistes, l'union est un besoin impérieux », il affecte partout ailleurs de voir dans le séjour des princes sur le territoire de la République seulement « un inconvénient », ou bien « une cause de préoccupations incessantes », ou encore « la cause du malaise inévitable que leur présence perpétue ». Mais, en somme, la République est impuissante, forte, invincible, et les princes ne peuvent lui faire aucun mal sérieux ; c'est pour cela que M. Pelletan tient à les expulser tous au plus vite; l'exil n'est-il pas « le droit commun des princes » dépossédés ».

Il y a d'ailleurs, pour adopter le texte de la commission, de préférence au projet Freycinet où à la proposition Brousse, une raison majeure : « C'est la nécessité d'en finir avec cette question irritante. » Si on laisse, comme le veulent les autres projets, certains princes résider encore sur le territoire de la République, en demandera sans cesse leur expulsion : en les expulsant tous, on n'en entendra plus parler.

En raisonnant ainsi, M. Pelletan nous donne lieu de penser qu'il a la mémoire bien courte puisqu'il oublie ce qu'il vient d'écrire lui-même au début de son rapport. En effet la commission était chargée d'examiner non seulement la proposition de proscription partielle déposée par M. de Freycinet, mais aussi la proposition de confiscation déposée par M. Basly. Or, cette seconde question, M. le rapporteur nous apprend que la commission n'a pas voulu « l'écarter par une fin de non recevoir » ; donc, une fois les princes hors de France, on entendra encore parler d'eux à propos de leurs biens, dont M. Basly, la semaine dernière, et le conseil municipal, cette semaine, ont demandé la confiscation. On n'en aura donc plus fini « avec cette question irritante » en expulsant tous les princes qu'en en expulsant seulement quatre ou en n'en expulsant aucun.

Et quand vous aurez confisqué les biens des princes, la « question irritante » reparaîtra encore comme le spectre de Banco, parce qu'on vous demandera de proscrire les amis des princes, de supprimer les journaux de leurs partisans, de confisquer les biens des monarchistes et des gens suspects d'amour pour la monarchie. Libre à vous de chercher à rassurer les naïfs en protestant contre tout idée « d'ouvrir cette ère de répression, cette série de lois restrictives qu'on essaie vainement de nous faire entrevoir ». Les démentis ont plus sur vous à l'avance de tous les rangs du parti républicain. Avant même que le conseil municipal de Paris eût demandé la confiscation des biens des princes, la *République française* nous avait prévenus que « la mesure de précaution et de défense » qui s'appelle l'expulsion « ne devait pas rester isolée ». Allons, messieurs les opportunistes et les radicaux du gouvernement, proscrivez aujourd'hui les princes et demain leurs partisans, avant d'être proscrits à votre tour par la Commune, qui déjà gronde à l'Hotel-de-Ville de Paris !

NOUVELLES DU JOUR

Les marchés et fournitures de l'Etat

Paris, 9 juin. — M. Brice, président de la commission des marchés et fournitures de l'Etat doit interpeller le ministre de la guerre au sujet de la note communiquée par le général Boulanger d'où il ressort que le ministre compte acheter des avoines exotiques pour l'année 1887.

Le ministre précédent avait pris devant la commission un engagement contraire. Comme le projet de loi qui interdit l'achat de produits étrangers ne pourra venir en discussion dans cette session, M. Brice estime qu'il importe de provoquer sur ce point un débat immédiat.

Les provocations ou excitations publiques

Paris, 9 juin. — La commission sénatoriale relative à la proposition de loi de M. Bozérian, tendant à une répression plus sévère des provocations ou excitations publiques, avait décidé de ne pas déposer le rapport, d'ailleurs approbatif, qui a été confié à M. Bozérian ; elle avait pris cette résolution même avant d'avoir entendu le gouvernement.

M. Demôle, ministre de la justice, entendu aujourd'hui, a combattu la proposition Bozérian dans ses dispositions principales ; il repousse notamment le rétablissement des délits suivants : apologie de faits qualifiés crimes et excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

Il admettrait seulement les dispositions concernant le port et le déploiement d'emblèmes séditieux et sous condition que la juridiction en demeurerait à la cour d'assises. Tels sont les points principaux de la déclaration faite par M. Demôle au nom du gouvernement.

Le groupe industriel et commercial de la Chambre

Paris, 9 juin. — M. Dautresme, président du groupe industriel et commercial de la Chambre des députés, a présenté ce matin à M. le ministre de la marine une délégation du comité des expositions flottantes, composée de M. de Berny, fondateur; de M. Marsy, capitaine au long cours, et de M. A.-G. Boyé, armateur à Marseille.

Ces messieurs ont fait connaître au ministre le but de l'œuvre qu'ils ont entreprise, laquelle, on le sait, consiste à développer au dehors les relations commerciales de la France.

L'amiral Aube s'est montré très favorable à leur projet et n'a pas hésité à leur accorder son concours immédiat en mettant à leur disposition un des transports de l'Etat.

Encore des vœux du Conseil municipal de Paris

Paris, 9 juin. — Le conseil municipal a émis les vœux suivants :

1° Que le gouvernement déclare la compagnie houillère de l'Aveyron déchue de son droit de propriété; 2° Que toutes les propriétés, canaux, mines et chemins de fer concédés par l'Etat à la compagnie fassent retour à la nation.

La diffamation par cartes-postales et par dépêches télégraphiques

Les pénalités qui frappent le délit de diffamation par cartes-postales seront, d'après une décision prise par la commission chargée d'étudier cette question, étendues aux dépêches télégraphiques ouvertes.

La commission a également décidé que les fonctionnaires diffamés auraient, par dérogation à la loi de 1881, à citer en police correctionnelle et non en cour d'assises les personnes coupables de diffamation.

A la Bourse

Paris, 9 juin. — La bourse a été faible, et ce sont les nouvelles et les bruits mis en circulation qui, en provoquant des réalisations, ont déterminé cette faiblesse. On a d'abord commenté le cas que M. de Freycinet avait contremandé sa réception diplomatique qui devait avoir lieu aujourd'hui; puis on a parlé d'une révolte au 12e chasseurs, en garnison à Rouen. On a ensuite prétendu que l'agitation augmentait en Espagne ainsi qu'en Hongrie; enfin la question des princes broachant sur le tout. La baisse est de 22 centimes sur le nouveau 3 0/0, de 17 centimes sur l'ancien et de 20 centimes sur le 4 1/2, de 15 centimes sur l'amortissable. Après bourse, le 3 0/0 ancien qui finissait à 82,97, ne fait plus que 82,95.

D'autre part, on lit dans la *Patrie* : « Un bruit de Bourse ! On disait aujourd'hui, sous la colonnade, que des cris de : Vive le Roi ! auraient été poussés dans les rangs du 12e chasseurs, ancien régiment du duc de Chartres. Bruit de Bourse, nous le répétons. »

Un drame à Amiens

Amiens, 9 juin. — Deux beaux-frères, Dumeige, boulanger à Soissons et François, entrepreneur de peintures à Paris, étaient venus à Amiens pour un procès de succession. La cour a rendu hier son arrêt déboutant Dumeige de sa demande.

Celui-ci, rencontrant François à 3 heures, dans la salle des Pas perdus, tira deux coups de revolver sur lui. François, blessé, prit la fuite et son meurtrier, le poursuivant dans le corridor, tira encore quatre autres coups. François reçut cinq blessures. Son état est grave, quoique non mortel. Dumeige a été arrêté sans résistance.

Un procès en diffamation

Tulle, 9 juin. — La cour d'assises a rendu un verdict d'acquittement au procès en diffamation intenté à M. Borie, député, par M. Moles. Me Laguerre plaidait pour la partie civile et Me Meurillon, député, pour M. Borie.

Depart de deux navires de guerre anglais pour les « Nouvelles Hébrides »

Londres, 9 juin. — L'Amirauté a ordonné le départ immédiat pour les *Nouvelles Hébrides* de deux navires stationnant en Australie.

La grève de Saint-Quentin

Saint-Quentin, 9 juin. — Un tiers des grévistes a repris le travail. La grève paraît devoir finir prochainement; les grévistes, d'ailleurs, sont très calmes.

Le prix du Salon

Paris, 9 juin. — La commission chargée par le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts de décerner le prix du Salon et les bourses de voyage, s'est réunie ce matin, de neuf heures à midi et demi, au palais de l'Industrie. Voici la liste des lauréats : Prix du Salon, MM. Marce, 15 voix; Brouilet, 10; c'est donc à M. Marce qu'a été décerné le prix du Salon. M. Marce a exposé *Un lendemain de paye* et un portrait de M. de D...

En ce qui concerne les bourses de voyage, la commission a décidé d'en accorder neuf cette année : trois à la peinture, trois à la sculpture, deux à l'architecture, une à la gravure. Elle a décidé, en outre, que tout artiste ayant obtenu déjà une bourse de voyage ne pourrait prétendre à en avoir une seconde.

Les trois bourses pour la peinture sont : MM. Gardette, Friant et Bourde. M. Gardette a exposé la *Remise du corps du général Guilhem à l'état-major français aux avant-postes, sous Paris (8 septembre 1870)* ; M. Friant a exposé deux portraits, et M. Bourde *Les conseillers municipaux de Saint-Benoit-de-l'Ain*.

Section de sculpture ; ont obtenu des bourses : MM. Dolivet, Gauquié et Carlus. M. Dolivet a exposé une *Madeleine*, statue en marbre ; M. Gauquié, un *Persée vainqueur de Méduse*, groupe en plâtre, et M. Carlus *Molière et sa servante*, groupe en plâtre. Section d'architecture, MM. Marcel, 23 voix, Lafon, 21. Gravure, M. Ch. Giroux, 19 voix.

Les manœuvres de l'escadre

Ajaccio, 9 juin. — Hier l'escadre a fait son charbon par une pluie battante et un orage violent, qui n'a fini qu'à minuit. Ce matin, le temps est très beau.

Les embarcations de l'escadre établissent un barrage entre les Scoglieti et le musoir de la jetée, afin d'arrêter les torpilleurs.

L'état de guerre est déclaré à partir de ce soir à quatre heures; les opérations seront terminées au plus tard samedi soir. Les équipages sont consignés. Les bâtiments n'auront aucune communication avec la terre de sept heures du soir au lever du soleil.

L'amiral Lafont fait occuper les deux points des extrémités du barrage.

Le mariage de Mme Adélina Patti

Londres, 9 juin. — Mme Adélina Patti et M. Nicolini se sont mariés aujourd'hui devant le consul français de Swansea. La cérémonie religieuse aura lieu demain dans l'église d'un village situé à une vingtaine de milles de Swansea.

Les carlistes

Le *Correo* de Madrid, dit que les colonnes volantes, détachés du 57e d'infanterie, parcourent les environs d'Estaras, de San-Juan, de Lerin, de Llavorsi et du val d'Aran, ainsi que la province de Jérone pour surveiller les carlistes.

Une mule enragée

Avignon, 9 juin. — Une mule, mordue par un chien enragé et devenue hydrophobe, vient de jeter l'épouvante dans trois communes des environs. Plusieurs mules et quelques personnes ont été mordues. Deux gendarmes de Villeneuve-les-Avignon l'ont abattue à coup de revolver. Son propriétaire, mordu au poignet est parti pour Paris, voir M. Pasteur.

Troubles à Bucharest.

Bucharest, 9 juin. — A la suite d'un attentat par deux agents de la police secrète sur un de ses rédacteurs, M. Frinzesco, qui a été volé et à moitié assommé dans la rue, en sortant du journal, l'*Epoca* insère la note suivante que je traduis textuellement : « Plusieurs rédacteurs de notre journal étant menacés par un grand nombre d'agents de police, nous faisons la déclaration suivante:

» Le jour où un agent de police, quel qu'il soit, touchera un cheveu de l'un des rédacteurs de l'*Epoca*, nous en rendrons responsable le préfet de police et un de nos amis, désigné par le sort, le punira comme il le mérite. Nous déclarons en outre que, à partir de ce jour, tous les rédacteurs de l'*Epoca* porteront des armes sur eux.

Le choléra

Rome, 9 juin. — Depuis hier midi jusqu'à aujourd'hui même heure, il y a eu à Venise 21 cas 11 décès; à Bari 4 cas 2 décès.

LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI

Paris, 9 juin. — Les débats relatifs à l'expulsion s'engageant demain, toutes les conversations, à la Chambre comme au Sénat, roulaient naturellement aujourd'hui sur cette importante question.

Nous répétons que ces débats dureront trois jours. La Chambre siègerait vendredi.

La principale préoccupation du gouvernement est relative à la marche que suivra la discussion.

M. Brousse, à plusieurs reprises, a vu le président du conseil et lui a demandé quel était le moment le plus favorable pour présenter son projet que le gouvernement, on le sait, fera sien.

On dit que ce projet sera présenté aussitôt après le rejet du projet de la commission.

On assure que M. Brousse, si, à cet instant, un de ses collègues présentait une proposition semblable à la sienne, en ferait une question personnelle.

Ce contre projet aussitôt déposé, le gouvernement déclarera le prendre pour lui.

On statuera alors sur les amendements présentés, c'est-à-dire ceux de MM. Sourigues, Duché, Cunéo d'Ornano, pour examiner ensuite le projet gouvernemental.

Un certain nombre de députés ministériels se sont rendus auprès de MM. de Freycinet, Sarrien, Demôle qui seront probablement tous trois amenés à prendre part au débat pour dire qu'ils se rallient au projet du gouvernement.

La proposition du gouvernement sera, croit-on, adoptée par 255 à 260 voix contre 245, comprenant les 175 membres de la droite, 20 de l'extrême-gauche et 50 abstentions.

En prenant la moyenne habituelle des votants, c'est-à-dire 550, le projet de la commission comportant l'expulsion ne réunira pas plus de 120 voix.

C'est M. Susini qui prendra le premier la parole, M. de Mun lui répondra.

Quant au Sénat, on croit que non moins affolé que la Chambre, il suivra cette dernière dans cette voie de proscription avec un nombre de voix proportionnel.

Le centre gauche du Sénat s'est réuni sous la présidence de M. de Pressensé pour discuter la question d'expulsion des princes.

Après un rapide exposé de la question par le président, M. Bardoux a expliqué les motifs qui lui ont fait signer, en 1883, l'amendement Barbey. Il a ajouté que la situation n'étant plus aujourd'hui la même, il s'opposerait à toute mesure d'exception.

M. de Voisins-Lavernière a évoqué devant ses collègues le spectre rouge du radicalisme et en a fait ressortir tout le danger pour le pays. « Si vous votez aujourd'hui une mesure quelconque contre les prétendants, a-t-il dit, vous donnez une première satisfaction à M. Clémenceau dont la politique pour l'avenir est bien faite pour vous effrayer. »

M. de Marcère a demandé au groupe que, par une décision ferme, il manifestât son opinion. Sa demande a été approuvée par MM. Lacaze et Robert de Massy et acceptée par le groupe qui, à l'unanimité, a décidé de repousser toute proposition d'expulsion totale ou partielle contre les princes.

∴

Voici le procès-verbal adopté dans la séance plénière des droites tenue sur la question de l'expulsion :

« La réunion a d'abord examiné dans quel ordre les différents projets viendront en discussion. Diverses opinions ont été mises en avant. Aucune résolution n'a été prise, étant donné les contradictions dans lesquelles se présente la question. L'assemblée s'en rapporte entièrement aux orateurs qui se sont fait inscrire pour faire entendre au pays une énergique protestation contre les mesures de proscription présentées. Un appel pressant sera adressé aux membres, aujourd'hui absents, leur présence étant indispensable aux débats de la séance. »

UN EMPIRE QUI CROULE

M. Ludovic de Campou vient de publier chez Plon un volume qui a pour titre : *Un empire qui croule*, et qui est des plus intéressants. L'auteur décrit avec bonne humeur, sans pédanterie et cependant avec une grande érudition, des choses qu'il a vues et observées.

Les renseignements les plus sérieux qu'il donne sont émaillés d'anecdotes gaies et spirituelles qui rendent la lecture de ce livre des plus attrayantes.

M. Ludovic de Campon examine tour à tour l'administration du Maroc, les mœurs de ses habitants, et enfin l'état de son commerce.

∴

Le sultan du Maroc est le sbétif Moula-Hacen. Enivré et abruti par le harem, le sultan veut ignorer qu'il existe sur terre des nations plus puissantes que la sienne: du reste on l'isole absolument, et il est certain que la mission marocaine qui est allée récemment à Paris n'a pu rien raconter à l'empereur de ce qu'elle a vu. Pour décourager les ingénieurs indigènes qui reviennent d'Europe avec des connaissances assez étendues, on leur donne une paye dérisoire : quatorze sous par jour.

L'instruction n'existe pas au Maroc. Des deux plus grands savants, l'un prend une boussole pour une montre à répétition, l'autre, « grand-maître de l'artillerie, » en sait moins qu'un de nos arpenteurs. Il y a un ministre des travaux publics... mais pas de travaux publics ; les bornes « kilométriques » sont marquées par des cadavres de chameaux ou des tas de pierres indiquant l'endroit où un voyageur a été assassiné ; les ponts n'existent qu'à l'état de légende ; pas de môles ni de bouées aux ports ; un simple phare pour tout l'empire, et encore n'est-il allumé que de temps à autre. La situation matérielle du Maroc actuel est celle du XVIe siècle, mais en décomposition. Tout est vieux, suranné, pourri ; on n'exécute aucun travail d'entretien ; encore quelques années et le Maroc ne sera plus qu'une ruine.

Les impôts sont exhorbitants. Il existe des terres fertiles qu'on ne cultive pas, parce que leur produit ne suffirait pas à satisfaire le fisc. Naturellement, la plus grande partie de ces impôts reste aux mains des fonctionnaires qui, du reste, n'ont pas d'autre rétribution. L'armée et la police sont dans le même esprit : les habitants de Fez sont toujours sur le qui-vive quand le sultan se trouve chez eux, à cause des vols qui sont commis par les soldats et les gendarmes.

∴

On comprend qu'avec une telle administration, le pays soit à la merci des mauvaises récoltes. Un des plus terribles fléaux du Maroc est en effet la famine qui sévit à peu près périodiquement tous les huit ans. « Plus du tiers de l'empire est mort de faim dans la dernière famine de 1878 », dit M. Campou.

La civilisation est, comme on le pense, à l'état rudimentaire, et le sultan lui-même mange avec ses doigts, pensant que c'est *achouma*, c'est-à-dire peu orthodoxe, de se servir des fourchettes qui ont été inventées par ces « chiens de chrétiens ». Les mœurs des Marocains sont dépeintes d'une façon très-frappante par M. de Campon : « Tout bon Marocain, dit-il, a deux cultes qui sont la *crainte* et la *piastre*. On craint du haut en bas de l'échelle. Le fellah craint le caïd, qui craint le vizir, qui à son tour craint le sultan. Le sultan craint d'être détroné par l'intérieur ou l'extérieur. » La piastre se partage également les cœurs des habitants du Magreb; c'est là leur seul fanatisme: ce qu'on ne fait pas avec cent francs, on le fait avec mille.

Le Maroc a aussi un ministre des postes qui ne dédaigne pas de remplir à l'occasion l'emploi de portefaix. Quel enseignement pour M. Granet !

Le paysan marocain, le *Krammès*, est en réalité un esclave qui appartient presque d'une façon absolue au propriétaire du sol qu'il cultive. L'agriculture est à l'état primitif ; l'engrais est inconnu, comme l'irrigation.

∴

Le Maroc pourrait cependant fournir des éléments de commerce très sérieux. La vigne y croît facilement et donne d'excellents produits ainsi que le maïs ; l'« arganier, » qui est à l'état sauvage, pourrait fournir une huile dont l'industrie trouverait facilement l'utilisation.

« Le commerce total du Maroc, dit M. de Campou, s'élève à près de quarante millions de francs. Ce chiffre, qui représente la somme des échanges de ce pays avec les autres contrées du monde, n'est pas le dixième du commerce de l'Algérie.

« Les deux tiers environ de ce commerce sont aux mains des Anglais. La France a un commerce d'une dizaine de millions seulement.

« Les importations au Maroc se composent de *colonnades anglaises*, de thés anglais, de sucre français, de divers articles de provenance française: tels que bougies, quincaillerie, allumettes et de draps allemands.

« Les exportations du Maroc comprennent des laines pour la France et l'Angleterre, des peaux de chèvre pour Marseille, des bœufs pour Gibraltar, des mais pour le Portugal, des fèves, des pois chiches, de l'huile d'olive, des amandes et un peu d'alfa pour l'Angleterre, des cires et des gommes pour la France.

Ce que nous venons de dire suffit pour faire comprendre que cet empire qui croule ne manquera pas d'être relevé par une puissance européenne, à laquelle il pourra offrir de nombreux éléments de commerce. Quelle sera cette puissance? Quels moyens devra-t-elle employer pour réussir sans trop grands sacrifices? Ce serait, pour nos gouvernants, une question à étudier plus fructueuse que la question des princes.

L'ÉMANCIPATION DE L'IRLANDE

Le rejet du home rule a occasionné en Irlande, principalement dans le nord, des troubles sérieux. Catholiques et protestants en sont venus hier aux mains à Armagh où la lutte a duré plusieurs heures : il y a eu quatre personnes tuées et quarante blessées. A Belfast, cinq cents agents de police n'ont pu disperser la foule des combattants qu'ils ont du charger à plusieurs reprises en faisant usage de leurs armes à feu. Le nombre des blessés est considérable. A Lurgan, plusieurs maisons ont été attaquées et mises au pillage. Partout les rixes ont dégéré en de véritables batailles provoquées par les protestants, qui voulaient célébrer par des manifestations un peu intempestives le rejet du home rule. Ils ont sonné les cloches et tiré le canon. Dans l'Ulster, leur joie se manifesta encore plus bruyamment, tandis qu'à Dublin, à Cork et dans toutes les villes où les catholiques sont en majorité, la population est désolée. On s'attend à des désordres encore plus sérieux, malgré les nombreuses précautions prises.

M. Gladstone annoncera aujourd'hui à la Chambre des communes qu'il attend la réponse de la Reine à la suite de la communication que le vote de lundi dernier entraînait : il proposera à la Chambre de s'ajourner jusqu'après les fêtes de la Pentecôte. On ne croit pas que la Reine refuse à M. Gladstone, malgré son animosité contre lui, la discussion du Parlement, car elle est inévitable. Lord Hartington, ni lord Salisbury ne se souciant pas de présider à de nouvelles élections, tout fait présumer que M. Gladstone obtiendra l'autorisation qu'il sollicite. La période électorale s'ouvrira en réalité de suite, mais les élections n'auront lieu que du 7 au 14 juillet.

M. Gladstone lancera un manifeste exposant la question sur laquelle auront à se prononcer les électeurs. On s'attend également à la prochaine publication d'un manifeste de lord Hartington. De son côté, M. Chamberlain a décidé de former une nouvelle union radicale qui dressera, pour l'opposer à celui de M. Gladstone, un projet d'autonomie qui ne serait pas seulement applicable à l'Irlande, mais encore à l'Ecosse, au pays de Galles, à l'Angleterre même, qui auraient tous des Parlements séparés, sous l'autorité d'un Parlement impérial.

L'Empire britannique ne formerait plus qu'une vaste confédération. Ce serait la décentralisation à outrance. On assure que ce projet rallierait bien des partisans de M. Gladstone qui, lui, n'a en vue que l'émancipation de l'Irlande. Cette inégalité de traitement lui a aliéné quatre-vingt-treize libéraux dissidents, qui seraient assez disposés à faire bénéficier l'Ecosse et l'Angleterre des avantages que M. Gladstone trouverait bon d'appliquer à l'Irlande seulement.

Les Irlandais résidant à Londres sont exaspérés de la défection de ceux auxquels M. Gladstone doit son échec. Lord Hartington a été hier assailli par un Irlandais qui était sur le point de lui faire un mauvais parti quand les policemen sont intervenus. M. Gladstone est devenu leur idole ; il jouit d'un prestige sans égal, et son influence sur le peuple est immense. Aucun homme d'Etat anglais ne réunit au même degré les qualités, l'expérience, l'habileté, l'éloquence, qui sont les attributs du premier ministre. Tous ces avantages lui assurent, lors des prochaines élections, un succès comparable à celui qu'il a remporté en 1880 et, par suite, le triomphe définitif de ses projets sur l'Irlande.

P. S. — On affirme que la Reine a donné sont consentement à la dissolution.

LES DÉSORDRES
du Faubourg Saint-Antoine, à Paris

Voici de nouveaux détails sur cette affaire dont nous avons brièvement parlé hier :

La plus vive émotion régnait, hier, dès deux heures de l'après-midi, dans le faubourg Saint-Antoine, et la foule, qui s'était amassée à l'entrée du faubourg et envahissait presque toute la place de la Bastille, a pris par instants une allure si menaçante que ce n'est qu'avec une peine extrême que les gardiens de la paix ont pu maintenir l'ordre.

Voici quelle était la cause de ces scènes tumultueuses :

M. Eugène Dirkx, fabricant de meubles, d'origine hollandaise, dont les ateliers sont situés dans la cité Parchappe, faubourg Saint-Antoine, 21, avait été appelé à déposer devant la commission des 44, chargée par la Chambre de faire l'enquête sur la crise industrielle. Quels avaient été exactement les termes de sa déposition? On ne le sait pas bien. Toujours est-il que, depuis cette époque déjà éloignée, M. Dirkx avait reçu à plusieurs reprises des lettres anonymes injurieuses, dont il ne pouvait que soupçonner l'origine. Hier, des affiches sur papier rouge étaient apposées sur les murs du faubourg. Ces affiches contenaient le texte prétendu exact de la déposition faite par M. Dirkx. Voici le texte de l'une de ces affiches :

M. Dirkx, marchand de meubles : — Je ne parlerai que de l'industrie du meuble ; elle est perdue par la malhonnêteté, la fainéantisme et l'ivrognerie des ouvriers, par leurs grèves au moment où le travail pressait, par la haine et par la jalousie qu'ils portent aux patrons auxquels ils font tout le tort possible en perdant du temps et en gâchant la matière, quand ils ne peuvent pas la voler. S'ils se saoulaient moins, s'ils ne laissaient pas leurs femmes gourgandiner et leurs enfants vagabonder, ils seraient plus heureux que les patrons. Mais non, ils aiment mieux nocer et faire des poufs, c'est pourquoi ils crèvent de faim. En Hollande, mon pays, la crise sévit aussi, mais là, au moins, les ouvriers ne votent pas, et il y a un roi qui sait les museler quand ils braillent trop fort.

Quelques instants après l'affichage, des groupes indignés se formaient dans la rue, des menaces de mort étaient proférées contre le fabricant de meubles, et, en très peu de temps, la foule, grossissant sans cesse, se portait vers la cité Parchappe et essayait d'envahir les magasins, qu'elles voulait incendier.

Quatre ouvriers, au comble de l'exaltation, pénétrèrent de force chez M. Dirkx, l'enlevèrent et le traînèrent au commissariat de M. Baron. La police s'était immédiatement portée sur le lieu du rassemblement et ce n'est qu'à grand'peine qu'elle a pu empêcher la foule, très surexcitée, de se livrer à de nouvelles violences. Chez le commissaire, M. Dirkx n'eut pas de peine à démontrer qu'il était victime d'une odieuse machination. M. Dirkx fut alors reconduit chez lui ; les deux grilles de la cité Parchappe furent fermées et gardées par les agents.

Pendant toute la soirée, la population ouvrière du faubourg Saint-Antoine a été très agitée. Des cris et des menaces n'ont cessé de se faire entendre. On arrachait les affiches, en un mot, le désordre était à son comble. M. Dirkx affirme n'avoir jamais prononcé les paroles qui lui sont reprochées. Il a lui-même, sur la demande des ouvriers, fait placarder des affiches manuscrites où il proteste énergiquement contre cette basse manœuvre de calomnie, inventée par une personne qui aurait un intérêt peu avouable à nuire à la considération et à la fortune de ce négociant. A minuit, tout était rentré dans l'ordre.

PETITES NOUVELLES

M. Gladstone ne paraît pas très affecté de son échec, l'on annonce en effet qu'il a planté hier de ses propres mains un arbre dans une propriété de Dollin-Hall, appartenant au lord lieutenant d'Irlande.

*** Le duc de Cambridge vient de rendre une ordonnance aux termes de laquelle les soldats anglais pourront désormais fumer dans les rues, l'hiver après cinq heures, l'été après six heures.

*** La foudre est tombée hier au camp de Sathonay, sur un baraquement où s'étaient réfugiés une soixantaine d'hommes. Douze d'entr'eux ont été atteints plus ou moins grièvement, mais jusqu'à présent il n'y a pas eu de mort à déplorer.

*** MM. Goblet, ministre de l'instruction publique, et Boulanger, ministre de la guerre, se rendront dimanche prochain à Nantes.

*** La ville de Compiègne organise, pour le 12 juin prochain, une grande cavalcade historique, dont le motif principal sera l'entrée de Jeanne d'Arc à Compiègne. Les régiments de Compiègne, le 51e de ligne et le 5e dragons, figureront dans le cortège, dont feront aussi partie douze chars magnifiquement ornés, les musiques et les fanfares des environs. Les fêtes dureront du 12 au 15 juin, et des trains spéciaux seront mis en marche à cette occasion.